2847
n° 6 Section 2
1790

1790

27

Cléry

Mon offrande Patriotique

7644 8°

L'auteur déplore les excès auxquels on livre le peuple contre la Noblesse et le Clergé dont on oublié trop vite les services

1790.

MON OFFRANDE PATRIOTIQUE.

A PARIS,

Chez GOUJON, Marchand de Musique & de Nouveautés, grande cour du Palais-Royal;

& à St. GERMAIN-EN-LAYE,

Chez GOUJON Marchand Libraire & Papetier.

1790.

AVANT-PROPOS.

POURQUOI n'écrirois-je pas ! tant de gens l'ont fait pour le mal ; je le ſais pour le bien.

Des Auteurs odieux, ſous la réticence de leurs noms, ont répandu des écrits meurtiers & incendiaires, des libelles affreux.

Des hommes raiſonnables & bien penſans ont écrit ſagement, ont dit des vérités, que beaucoup de gens n'aiment pas à entendre, & par cette raiſon ils ont jugé devoir s'abſtenir de ſe nommer.

Moi, j'écris & je me nomme, ſans aucune eſpèce de prétention, que celle d'uſer du droit que tout Citoyen a de parler comme il penſe, lorſqu'il ne dit rien que de conforme à de bons principes.

Si cette franchiſe déplaît aux méchans, voici ce que je leur adreſſe :

Lorſqu'on eſt irréprochable dans ſes ſentimens & dans ſa conduite pour ſa Patrie, on peut élever la voix contre ceux qui la troublent.

Lorſque l'on a gravé profondément dans ſon cœur, qu'un Français n'est digne de l'être, qu'autant qu'il ſait vivre & mourir fidèle à ſon Roi, on peut le rappeler à ceux qui l'ont oublié.

MON OFFRANDE PATRIOTIQUE.

Qui chérit ſa patrie, & qui veut ſon bonheur,
A payer des impôts ne borne pas ſon zèle;
Et quoique très-urgens, il ſait qu'il eſt pour elle
Un intérêt plus cher, c'eſt celui de l'honneur.

PRESQUE tous les jours, une liſte imprimée des dons faits à la Nation, inſtruit toute la France & même l'Etranger, des ſecours, grands ou petits, qu'elle trouve dans les moyens & dans la généroſité de ſes Citoyens.

La nature de ces dons, les mains qui les préſentent, tout y eſt déſigné; & ſur ces objets, les plus petits détails ne ſont pas négligés.

Chacun a donc le droit de faire connoître ſon offrande.

La mienne, (en eſpèce) réglée fidellement ſur mes facultés, acquittée avec exactitude, ſera ſi fort au-deſſous de ce que j'aimerois à faire pour le bien public, qu'il me ſera très-indiſſérent d'être nommé ou d'être oublié dans la liſte générale.

Mais il eſt une autre offrande que je ſuis jaloux de faire aux yeux de toute ma Nation; c'eſt celle des vœux que j'ai toujours formés pour ſon bonheur, pour ſa gloire, & de ma vive douleur de tout ce qui eſt contraire à l'un & à l'autre.

Abſolument détaché de tout eſprit de parti, de tout intérêt perſonnel, je ne ſuis guidé que par l'effuſion d'un cœur vraiment Français, & pénétré des ſentimens que ce nom impoſe. Habitué dès ma tendre jeuneſſe à me glorifier de

ce beau nom, qu'on étoit fier alors de porter, c'est en proportion que mon ame eſt navrée aujourd'hui des affreux événemens qui l'ont terni.

S'il eſt un enthouſiaſme qui ſoit permis; ſi l'eſprit peut s'exalter ſans offenſer la raiſon, c'eſt ſans doute dans tout ce qui touche le véritable honneur, & les vrais intérêts de ſa patrie.

Ces mêmes principes, je les portai à l'Aſſemblée des Bailliages de Chaumont & Magny en Vexin, au mois d'Avril dernier.

Dès le premier inſtant où la Nobleſſe y fut réunie, je propoſai d'adreſſer au Roi l'hommage de notre empreſſement à faire à la Nation le ſacrifice de nos privilèges pécuniaires, & comme un vœu parti du cœur de chacun de nous, ſans qu'il eût éprouvé le choc des opinions.

Peu de temps après, dans un petit écrit imprimé, je conſignai les mêmes ſentimens; j'exprimai mon tendre attachement aux intérêts du Peuple que j'avois toujours aimé & plaint. Je rendis au Tiers-état en général toute la juſtice due aux grands & divers ſervices qu'il rend journellement à la Société, & à ceux dont il a ſouvent honoré la Nation.

Avec la même impartialité, avec la même juſtice, je réclamois auſſi les droits de la Nobleſſe aux prérogatives honorifiques que ſes ancêtres lui avoient tranſmiſes, non comme des titres à aucune ſorte de vanité, mais comme un motif d'émulation, comme un engagement à ſervir la Patrie & ſon Roi par tous les dévouemens poſſibles; enfin comme une propriété qui ne méritoit pas moins que les autres d'être reſpectée, quoiqu'en aient dit les Apôtres d'une philoſophie qui, par excès d'orgueil, prêche l'égalité.

Ah ! ſans prétendre me donner pour exemple, que tous les François n'ont-ils eu cet eſprit d'équité & de modération ! Que n'ont-ils été diſpoſés ſincèrement à ne connoître d'autre rivalité que celle de montrer plus d'ardeur à ſecourir l'Etat, & d'être plus empreſſés à ſe marquer réciproquement les juſtes égards qu'ils ſe devoient !

Pourquoi l'eſprit de parti a-t-il échauffé les uns : les paſſions de l'amour-propre & de l'ambition perſonnelle ont-elles guidé les autres ?

Pourquoi tant de ces écrits incendiaires, de ces libelles odieux ont-ils été les déplorables préliminaires de la tenue des États - Généraux, & ſe ſont-ils répandus avec plus de profuſion encore depuis que les travaux commencés de l'Aſſemblée nationale devoient exiger impérieuſement l'union, le calme & la décence ?

Si chacun n'eût été animé que de l'eſprit de concorde, toujours néceſſaire pour faire le bien, & un bien qui ſoit durable ; ſi la ſeule ambition, le ſeul déſir euſſent été véritablement le bonheur de tous, l'Aſſemblée des Repréſentans de la Nation n'auroit pas été ſi ſouvent profanée par le cri de l'animoſité, par les tumultueuſes & indécentes expreſſions de la foule qui l'entouroit.

Le droit que chaque Député (éloquent ou non) a de dire ſon opinion, l'obligation ſacrée où il eſt de le faire, ſelon le vœu de ſa conſcience & de ſes lumières, n'auroient pas éprouvé l'injuſte & criminelle contrainte, qui ſouvent en a forcé pluſieurs au ſilence. Des Aboyeurs fanatiques, ou à gages, ne les auroient pas hués & inſultés ; des aſſaſſins ſalariés ne les auroient pas menacés de leur ôter la vie.

O Enthouſiaſtes de la liberté ! ſoyez du moins

conféquens ; n'oubliez pas que de tous les genres de liberté, celui de penfer, d'avoir fon opinion, eft le plus abfolu; que l'Auteur fuprême de toutes chofes l'a diftingué par une indépendance contre laquelle toutes les tyrannies ne peuvent rien.

Quoi ! vous reconnoiffez qu'en matière de religion même, l'homme eft libre de régler fon fentiment, & vous voulez affujettir fa penfée à la vôtre, la contraindre par la force ! Une pareille contradiction fait encore plus de pitié qu'elle ne révolte.

Français ! comment, au dix-huitième fiècle, une Nation qui fe pique d'être la mieux civilifée, qui eft fi confiante dans fes lumières, & ofe le dire elle-même, a-t-elle pu fouffrir de pareils excès ? Et s'il ne feroit pas jufte de les imputer à toute cette Nation, lorfqu'une grande partie les condamne; il paroîtra toujours très-inconcevable qu'elle ait fouffert une telle licence, un attentat aussi violent à la dignité de l'Affemblée nationale, au caractère de Député, aux droits de l'homme, enfin, que l'on réclamoit dans ce même moment avec tant d'appareil.

Quel abus de cette liberté dont le recouvrement, s'il eût été renfermé dans de juftes bornes, auroit véritablement honoré la France & fait fon bonheur !

Les grands intérêts de la Nation, ceux des différens Ordres de Citoyens qui fubfiftoient alors, n'étoient-ils pas fufceptibles d'un accord réciproquement généreux & paifible ? Les abus ne pouvoient-ils pas fe réformer fans animer le Peuple contre ceux qui devoient fupporter cette réforme, & devoit-elle être marquée du fceau de la haine & de la deftruction? Si

Si le parti qui a dominé n'eût pas eu des ſuccès auſſi conſidérables, ceux qu'il auroit obtenus, par la perſuaſion, & d'un conſentement plus général, s'ils euſſent été plus modérés, en auroient été plus honorables & plus flatteurs. Aucun n'auroit été dû à des argumens précédés & ſuivis de menaces, de meurtres, de ravages & d'incendies. Les griefs dont le Tiers-Etat avoit à ſe plaindre, devoient être réparés. Les demandes qu'il faiſoit, dont pluſieurs étoient fondées en raiſon, devoient lui être accordées par acclamation.

Ses prétentions aux places où le mérite a droit de parvenir, étoient trop juſtes pour n'être pas appuyées de tous les bons eſprits des Ordres ci-devant privilégiés.

La juſtice ne pouvoit-elle donc ſe rendre aux uns, qu'en devenant injuſtes pour les autres.

Si, dans le Clergé, des hommes inſatiables, non contens d'une place éminente, d'un revenu conſidérable, & ſuffiſant pour ſoutenir leur dignité, s'étoient écartés de la règle, en accumulant bénéfice ſur bénéfice ; ſi d'autres, par proportion, avoient ſuivi cet exemple très-abuſif, tout le Corps eccléſiaſtique, dont il eſt ſi eſſentiel de faire reſpecter les Membres, tant pour le ſpirituel que pour le civil, devoit-il être en butte aux injuſtices, aux inſultes, aux horreurs que l'on a excitées contre lui ? Ne pouvoit-on pas rappeler à la modération & à la décence ceux qui avoient pu les oublier ; & exciter conſéquemment la vénération que méritent les dignes Miniſtres des Autels ?

Si, dans la Nobleſſe, quelques-uns de ceux qui entouroient le Souverain, qui poſſédoient les grandes places & la faveur, ayant abuſé de leur pou-

voir & de leur crédit, ont eu effectivement une très-grande part à la dépradation des Finances & à la ruine de l'Etat, ne pouvoit-on pas les démasquer absolument, les dénoncer hautement à la Nation comme des vautours, qui avoient dévoré les entrailles de leurs Concitoyens, les imposer autant qu'il eût été possible à une restitution ?

Mais ceux qui sont véritablement dignes des noms illustres qu'ils portent, qui savent à la Cour comme ailleurs être justes & Citoyens, devoient-ils, parce qu'ils sont grands Seigneurs, être confondus avec les coupables dans la haine populaire, & par le parti qui l'a fomentée ?

Mais tous ces Gentilshommes des Provinces, qui, dans un temps plus équitable, ont tant de fois excité l'intérêt de leurs compatriotes, lorsqu'à l'entrée d'une campagne on les voyoit vendre en détail leurs médiocres possessions, pour fournir aux frais d'une guerre qui intéressoit toute la Nation, soit pour en défendre toutes les propriétés, soit pour en soutenir la gloire.

Mais cette Noblesse pauvre, & pauvre pour s'être épuisée de père en fils au service de la Patrie, dont elle a fait la gloire pendant tant de siècles; cette Noblesse enfin, qui, dans l'opinion des puissances étrangeres, dans celle de la Nation même, jusqu'à la révolution présente, a été regardée comme l'épée & le bouclier de la France, en quoi a-t-elle démérité; qu'a-t-elle fait qui ait dû lui attirer la haine, les outrages, tous les actes de cruauté & de fureur qu'on a exercés contre elle ?

Pourquoi le titre de Gentilhomme, que l'on n'est pas plus maître d'apporter en naissant que celui de Roturier, est-il devenu un titre de proscription ?

Avec quel acharnement d'honnêtes Citoyens paſſant paiſiblement dans les rues, ou traverſant les campagnes, ont-ils été inſultés par la ſeule raiſon qu'ils étoient Eccléſiaſtiques ou Nobles, ou ſeulement ſoupçonnés de l'être ?

Quelle gêne rebutante ne leur a-t-on pas fait éprouver avec plus d'affectation qu'à d'autres, lorſque ne pouvant aller à une lieue de chez ſoi ſans être muni d'un paſſe-port, des hommes ſouvent groſſiers en faiſoient la demande avec inſolence ; & que l'on ne ſavoit à qui s'adreſſer pour faire réprimer leur brutalité ?

L'homme, ſenſible en proportion de ce qu'il eſt incapable d'offenſer perſonne, qui auroit ſu, il y a ſix mois, en impoſer à une impertinent, s'il vouloit le faire aujourd'hui, ſeroit déſigné comme un Ariſtocrate : à ce ſeul mot vingt bayonnettes à la fois le poignarderoient, & la populace y ajouteroit les atrocités dont elle ſe plaît à outrager même les morts.

Et cette inquiſition rigoureuse au ſujet de la cocarde, combien a-t-elle occaſionné de ſcènes ſcandaleuſes ou tragiques ?

Sans doute la Nation l'ayant adoptée, le Roi la portant, on a dû s'y conformer, & chacun l'aura fait ou plus tôt ou plus tard ; mais le bon Patriote, dans le lieu de ſa réſidence, où toutes les actions de ſa vie ſont connues, qui n'a pas été des plus empreſſés à la prendre, n'ayant pas cru qu'un aſſortiment de rubans pût ajouter quelque choſe à ſon patriotiſme, méritoit-il d'être inſulté, maltraité ; & étoit-il coupable d'un crime de lèze-nation ?

Si à l'ouverture des Etats-Généraux, on eût invité tous les Français à porter trois couleurs à leurs chapeaux, pour annoncer le deſir que chacun

d'eux devoit avoir de l'union des trois Ordres qui exiſtoient à cette époque, & du bon accord de tous les eſprits qui devoient s'occuper de la régénération du Royaume, quel eſt l'honnête homme, ami du bien public, qui ne l'eût portée avec le plus vif empreſſement ?

Mais dans le moment où elle a été arborée, lorſque dans la fureur de l'effervefcence populaire, des mains encore teintes du ſang de leurs Concitoyens ou prêtes à le verſer, venoient propoſer cette cocarde du ton de l'inſulte & de la contrainte, l'homme honnête de tous les Etats étoit-il donc coupable de répugner à la recevoir ? J'en appelle aux gens raiſonnables de tous les partis.

Lorſqu'on ne cabale pas, que l'on n'intrigue point, que l'on ne trouble pas l'ordre public, lorſque l'on ne tient pas de propos injurieux à la Nation, & à qui que ce ſoit, quel droit a-t-on d'inſpecter l'habillement ou la coeffure d'un homme qui paſſe ſon chemin ?

D'ailleurs ſi l'obſtination à ne pas porter cette cocarde, eût été un indice d'anti-patriotiſme, il me ſemble que dans le général comme dans le particulier, il eſt plus avantageux de connoître ſes ennemis que de les avoir déguiſés ſous le maſque de la fraternité.

Eh ! Combien de gens étalent ſur leurs chapeaux d'immenſes cocardes, qui ont continuellement à la bouche le mot *Patrie*, & qui ne voudroient pas pour cette Patrie perdre une goutte de leur ſang, qui murmureroient s'il falloit ſeulement ſupporter les fatigues d'une demi-campagne de guerre ?

On pourroit croire que je ne me ſuis autant étendu ſur ces objets, que par reſſentiment de

quelque malheur ou défagrément particulier ; mes preuves font faites il y a long-temps, pour n'avoir pas à me reprocher l'efprit d'égoïfme, qui rapporte tout à foi.

Loin d'avoir éprouvé particulièrement aucun évènement fâcheux, je dois aux habitans de tout état de la Ville de Magny en Vexin, où j'ai mon habitation, une juftice qui, fi elle a été flatteufe pour moi, les honore eux-mêmes, & ne s'effacera jamais de mon cœur : j'ai reçu d'eux les plus touchantes marques d'honnêteté & d'attachement dans un moment où presque par tout le Royaume, il fuffifoit d'être Nobles, pour être en exécration & tout au moins infulté ; je me plais à leur rendre ce témoignage public de ma reconnoiffance, qui doit intéreffer auffi toutes les Provinces ; non parce qu'il me regarde : mais parce que cette conduite eft un bel exemple dans un temps où le Peuple en général n'écoutoit plus la voix de la raifon, de la douceur & de l'équité.

L'éloge que les habitans de Magny ont mérité ne fe borne pas à cela ; Meffieurs de l'arquebufe particulièrement ont parfaitement fecondé le détachement des Huffards de Berchiny aux ordres de M. de Trayer, qui, avec peu d'hommes, a été fort utile dans les circonftances les plus critiques ; & à fu prévenir les agitations qui auroient pu venir du dehors.

Le zèle de la Milice bourgeoife & l'activité de fon Commandant (1), l'attention furveillante d'un Magiftrat refpectable & chef à toute la Ville (2), la fage prévoyance de Meffieurs les

(1) M. le Comte d'Harneder.
(2) M. Lemarié, Lieutenant-général & Subdélégué.

préposés à la Police (1) ; leurs soins actifs & intelligens, tout a contribué à l'approvisionnement & au bon ordre dans les marchés qui sont très-importans à Magny.

L'ame se repose avec satisfaction sur ce tableau consolant, lorsqu'elle a été tant affligée de toutes les horreurs qui se sont commises dans presque toutes les parties de la France.

Comment ce peuple français jusqu'alors réputé doux & humain, a t-il été tout-à-coup transporté en un moustrueux amas de tigres affamés de sang ? Comment des femmes, ce sexe à qui la nature n'avoit voulu donner de force que celle des charmes & de la douceur, a-t-il pu surpasser en barbarie, en cruauté, tout ce que les annales du monde ont cité de plus féroce & de plus horrible ?

O peuple aveuglé, tout coupable que vous êtes, vos crimes doivent vous être moins imputés qu'aux monstres qui en ont été les moteurs, qui ont fomenté l'affreuse misère dont vous avez eu tant à souffrir, pour vous irriter, pour vous rendre capables d'exécuter les criminelles actions qu'ils vous ont fait commettre, & qu'ils avoient dessein d'étendre plus loin. Après vous avoir exposé à mourir de faim, ils vous ont prodigué l'argent, non par aucune compassion pour vos besoins, mais pour que cette aisance fût une séduction plus assurée dans l'excessive misère où ils vous avoient mis.

Vous êtes moins coupable encore, peuple abusé, que ces infâmes Ecrivains qui par leurs écrits séditieux vous ont égaré & mis en fureur : ils ont affecté un zèle ardent pour vos intérêts qui ne les touchèrent jamais.

---

(1) MM. Villiers & Santerre.

Défabufez-vous, hommes qui la plupart n'étiez pas nés pour le crime, fi l'on ne vous y eût excités; reconnoiffez que vous avez été trompés en fervant d'inftrumens aux coupables projets des traîtres & des ambitieux; fachez que parmi ces prétendus Philofophes qui en ont tant impofé à votre crédulité par une apparente compaffion à vos maux, les uns ont voulu s'étayer de votre caufe intéreffante pour arriver à leurs vues perfonnelles, & renverfer tout ce qui fixoit des limites à leur orgueil; les autres, comme ces animaux venimeux qui ont befoin d'épancher leur venin, ont fuivi le cruel inftinct qui les portoit à répandre un fiel empoifonné; croyez enfin que dans leur nombre, il en eft qui, tout en prêchant l'humanité & la bienfaifance, ne vous prendroient pas un écu de moins, fi demain vous aviez befoin de leur plume ou de leur voix, & qui vous feroient vendre le lit fur lequel vous couchez, pour être payés de la taxe arbitraire & vexatoire qu'ils mettent à leur travail.

Mais de tous les traits affligeans & honteux pour l'efpèce humaine dont j'ai fait le tableau, aucun n'a fouillé le nom Français auffi affreufement que celui dont il refte à parler.

La poftérité aura peine à croire, & plût à Dieu qu'elle pût l'ignorer! que cette Nation qui, pendant tant de fiècles avoit mérité de fes ennemis mêmes, le bel éloge d'être la plus fidelle, la plus attachée à fes Rois, a eu dans fon fein des hommes infernaux qui ont formé les plus exécrables projets contre leur Souverain.

Des fcélérats falariés, qui ont porté leur criminelle audace jufqu'à venir, armés de glaives, jeter des cris affaffins dans les appartemens

mêmes de leur Reine, les enſanglanter du ſang de ſes Gardes qu'ils ont maſſacrés, & dont ils avoient juré la deſtruction entière, par la ſeule raiſon qu'étant incorruptibles, les chefs de l'abominable complot les redoutoient.

A chaque mot de cet affreux récit, la plume eſt prête à échapper de la main. Il faut cependant, pour laver, autant qu'il eſt poſſible, la Nation d'une infamie auſſi déshonorante, que ce ſoient des Français qui la peignent ſans ménagement, & élèvent leurs voix pour qu'elle ne reſte pas impunie.

Ce ne peut être qu'en n'en déguiſant pas les horreurs, en ſuivant ſans ceſſe le fil de cette exécrable conjuration, pour en découvrir abſolument les auteurs, pour leur faire ſubir, tels qu'ils puiſſent être, une mort environnée de tout l'appareil de l'opprobre & de la flétriſſure.

Enfin, ce ne ſera que par le ſupplice des coupables, que le nom Français pourra être purifié.

Deſirer vivement qu'il le ſoit, demander ardemment au Ciel, que mon Roi ſoit vengé, être prêt à verſer mon ſang pour lui, ce ſont les ſentimens dont mon ame eſt continuellement agitée; ce ſont les vœux dont je fais mon offrande patriotique.

CLERY, *Chevalier de l'Ordre de S. Louis, ancien Capitaine au Régiment de Soiſſonnois.*